



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 NOVEMBRE 2016 à 20h30

Présents : M. BRUMENT Yves, M. DELISLE Yvon, Mme HARIVEL Martine, M. PERRIN Jack, Mme FAVRE-ROCHEX Nathalie, M. CAPRION Jacky, M. LELONG Reynald, Mme BRAULT Véronique, Mme RAFFUGEAU Martine, Mme CARMIGNAC Francine, M. CHARPENTIER Xavier, Mme RAVASSAT Eunice, M. MARTIN Julien, M. Daniel VALLET, M. SURIER Joël, Mme LHOMME Florence, M. FADAT Jean-Pierre, Mme DUHAMEL Christelle, M. KERIGER Didier.

Absents excusés : Mme DA SILVA Theresa (pouvoir à Martine HARIVEL), Mme PIAT Marie-Agnès (pouvoir à Julien MARTIN), Mme LOPES-DUBURQUE Marie-France, Monsieur CULNART Daniel

Secrétaire de séance : Didier KERIGER

Nombre de votants : 23





Monsieur le Maire fait lecture des pouvoirs et déclare la séance ouverte.

1) Approbation du Procès-verbal de la séance précédente




Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

2) Informations du maire, des adjoints et des conseillers délégués



Informations du Maire, Yves BRUMENT :

-  vendredi 4 novembre : Visite de la Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre chargée de l'Aide aux victimes, Juliette MEADEL. Elle a discuté avec certains commerçants. Elle était satisfaite de sa visite, qui lui a permis d'apporter des éléments complémentaires dans ses discussions avec les assureurs et les experts. Une convention a été signée avec la Fédération pour la coordination des assureurs, des experts et des services de l'Etat et des Communes.
-  Ouverture de l'EHPAD fin octobre : L'EHPAD compte 37 résidents à ce jour.
-  SIA-SIDASS-SIDEAU : Les Rapports sur le Prix et la Qualité du service sont disponibles à l'accueil de la Mairie. Ils sont téléchargeables sur les sites internet de la CCMSL et des communes.
-  Intervention du Maire le 9/12 à la Région et le 15/12 dans l'arrondissement de Fontainebleau au sujet des Plans Communaux de Sauvegarde. Saint-Mammès est pris en référence concernant l'efficacité de son PCS.

Informations du 1^{er} adjoint, Yvon DELISLE :



-  Réhabilitation d'une partie des trottoirs de la rue Gambetta : la commission MAPA s'est réunie et a étudié les offres remises. L'entreprise Eiffage TP a été retenue.
-  Dégâts liés à la crue : l'expert a adressé son rapport, les travaux pris en compte comprennent : réfection du sol dans la salle du conseil, mur du parking rue Grande, remise en état des pierres de lave émaillées situées sur le mur de soutènement du quai bas, différentes installations électriques, remise en état de la miellerie. Le montant total pris en charge s'élève environ à 42 000 €.
-  Commission Travaux : la prochaine réunion aura lieu le 24 novembre à 17h

Informations de la 2^{ème} adjointe, Martine HARIVEL :





-  Semaine Bleue : les ateliers ont très bien fonctionné
-  Dimanche 20 novembre : le CCAS organise le goûter des anciens. 120 à 130 personnes sont attendues, les colis de Noël seront remis à cette occasion et les cadeaux seront distribués dans les maisons de retraite ensuite.





 **Informations du 3^{ème} adjoint, Jack PERRIN :**

-  Manifestations organisées par les associations : Fête et contes organisés par l'association « Comité des Fêtes du Village de Saint-Mammès », à venir la fête de la Saint Nicolas le 3 décembre par l'Association « Saint-Mammès C'est vous »
-  Marché de Noël : il aura lieu le 11 décembre et est actuellement en préparation. La prochaine réunion est prévue le 1^{er} décembre à 18h30 (commission puis réunion avec les bénévoles)


 **Informations de la 4^{ème} adjointe, Nathalie FAVRE ROCHEX :**

-  18 octobre : Arrivée de notre nouvelle chargée de communication.
-  Atelier créatif du 5 novembre : 9 enfants ont participé à cet atelier animé par Miguel DE BERNEDE
-  **Prochain SMI** : il sortira fin novembre ou début décembre
-  **Panneau lumineux** : il ne fonctionne plus que sur une face. Une étude est en cours pour changer ce panneau.


 **Informations de Jacky CAPRION, 5^{ème} Adjoint :**

-  Visites d'installations SIDASS et SIDEAU organisées ce jour sur les communes suivantes : Vernou, Saint-Mammès, Montigny, Episy et Moret.
-  La Commission urbanisme se réunit mercredi prochain.


 **Informations de Reynald LELONG, conseiller délégué :**

-  Le terrain rue de Berville qui sert d'aire de stationnement est momentanément indisponible car un bornage est en cours par la commune.

 **Informations de Julien MARTIN, conseiller délégué :**

-  Devenir de Batel Expo : une visite des locaux de la Bourse d'Affrètement a eu lieu avec VNF, les conventions d'occupation sont à l'étude.

 **Informations de Xavier CHARPENTIER, conseiller délégué :**

-  Dimanche 25 décembre : le marché sera probablement avancé au 24 après-midi, il serait réduit à quelques commerçants. Dimanche 1^{er} janvier : pas de marché.

3) Décision modificative n°2 au BP 2016

Le maire

Expose :

Vu l'article L1612-11 du CGCT,

Vu le Budget primitif 2016 et la DM n°1,

Considérant les modifications à prendre en compte suite aux inondations de juin 2016,

Considérant l'augmentation des recettes liées aux constructions nouvelles et aux cessions de biens,

Il est proposé de modifier les ouvertures de crédit en section de fonctionnement et en section d'investissement pour prendre en compte les évolutions connues à la date de la présentation des éléments budgétaires.

Section de fonctionnement :

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes après prise en compte des modifications détaillées en annexe à hauteur de 2 566 556,41 €, soit une augmentation de 88 300 €.

Section d'investissement :

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes, après prise en compte des modifications proposées en annexe, à hauteur de 842 124,83 €, soit une augmentation de 60 342 €.



Monsieur le Maire présente les modifications listées en annexe.

Il précise que la commission des Finances s'est réunie jeudi 17 novembre et a émis un avis favorable à l'unanimité.

Concernant les travaux liés aux inondations, il restera des travaux importants à lancer (écluse) en 2017. Il sera important de monter plusieurs dossiers de demande de subvention (DETR, réserve parlementaire,...).

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte la décision modificative n°2 au BP 2016 présentées ci-dessus.

4) Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2017

Le maire

Expose :

Vu l'article L.1612.1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit la possibilité pour l'ordonnateur, jusqu'à l'adoption du budget primitif et sur autorisation de l'organe délibérant d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,

Vu le Budget Primitif 2016,

Vu les décisions modificatives au BP 2016,

Considérant que certaines opérations doivent pouvoir être inscrites et engagées avant le vote du Budget Primitif 2017,

Propose :

Au Conseil Municipal de l'autoriser à engager, liquider, mandater les dépenses à concurrence de :

Chapitre budgétaire	Crédit ouvert 2016	Quart du crédit ouvert
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	0 €	0 €
chapitre 21 : Immobilisations corporelles	114 386,64 €	28 596,66 €
chapitre 23 : Immobilisations en cours	310 252,37 €	77 563,09 €

Au conseil municipal de :

- se prononcer sur ces engagements, liquidations, mandatements de dépenses
- d'autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses à concurrence des sommes indiquées ci-dessus.

La commission des Finances a émis un avis favorable à l'unanimité le 17 novembre 2016.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Monsieur le Maire à engager, mandater et liquider les dépenses d'investissement dès le 1er janvier 2017 dans la limite des montants définis ci-dessus.

5) Indemnités de conseil du comptable public

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Monsieur le percepteur a établi le décompte de l'indemnité de conseil de l'exercice 2016 qui peut lui être allouée, conformément aux dispositions d'un arrêté ministériel.

Ce décompte est établi sur la base du montant des dépenses réalisées sur les exercices précédents en appliquant un taux d'indemnité par tranche de dépenses.



Le conseil municipal doit se prononcer sur un taux d'indemnité (en général fixé à 100%) à appliquer à une base calculée de **585,08 €** (base brute).

Ce montant est déterminé sur la base des dépenses des 3 exercices précédents. La moyenne annuelle est de 2 573 130,00 € (2013 à 2015). L'indemnité brute est calculée avec un taux dégressif par tranche allant de 3 pour 1000 sur les 7622,45 premiers euros à 0,10 pour 1000 sur toutes les sommes excédant 609 796,07 €.

L'indemnité brute est soumise aux prélèvements sociaux obligatoires (CSG, RDS et 1% solidarité).

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'indemnité demandée par le Trésorier pour l'année 2016.

La commission des Finances, réunie le 17 novembre 2016, a émis un avis favorable à l'unanimité pour attribuer un taux de 100%.

Après délibération, le conseil municipal, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'accorder à Monsieur Yves CHANCENOTTE une indemnité de conseil au taux de 100% pour l'année 2016.

6) Tarifs 2017

La commission Finances s'est réunie le 17 novembre et a étudié ce point.

Des questions ont été posées concernant ces tarifs :

- Augmentation des loyers
- Location et utilisation de la salle de la MLC
- Certaines manifestations pour lesquelles des tarifs doivent être déterminés : il serait possible de déléguer au maire le pouvoir de fixer ces tarifs pour un montant maximum de 20€ par exemple.

Monsieur le Maire propose de reporter ce point au mois de décembre pour laisser le temps aux membres de la commission Sport, Jeunesse et Vie Associative d'étudier la question des locations de la MLC aux associations.

Il est également proposé de regarder le calcul de l'augmentation des loyers possible par la loi.

Les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité de reporter ce point en décembre.

Madame LHOMME demande pourquoi le taux de 2% est appliqué alors qu'il avait déjà été augmenté de 2% l'année précédente.

Monsieur le Maire explique que les références à prendre en compte concernant l'augmentation des coûts sont plutôt liés aux dépenses des collectivités et non seulement du panier « ménage ». Il explique également que les augmentations sont à considérer sur les 2 années car parfois il n'y a pas d'augmentation l'année n et l'augmentation est prise en compte à n+1.

La commission Finances sera informée par courriel des nouvelles propositions.

Rucher : Madame DUHAMEL demande pourquoi ces tarifs ne subissent pas d'augmentation. Monsieur le Maire explique que l'augmentation est très faible et il est préférable de la reporter à l'année suivante pour ces petits montants. Il s'agit de 70 centimes seulement et il est préférable pour ce genre de recettes de fixer un tarif simple. Comparé à un budget de 2 566 000 €, c'est anecdotique.

7) Autorisation d'acquisition de biens sans maître

Monsieur le Maire passe la parole à Reynald LELONG qui présente l'objet de la délibération.

Un généalogiste a été missionné pour établir la liste des parcelles sans maître qui pourraient revenir de droit à la commune. Les propriétaires sont décédés depuis plus de 30 ans et il n'y a pas de succession établie.

Le généalogiste a été missionné sur l'OAP n°2 mais les propriétaires qui ont été identifiés possèdent aussi des biens situés dans d'autres zones.

L'OAP n°2 a été particulièrement ciblée car des projets d'aménagement peuvent sortir plus rapidement.

Certaines parcelles de cette OAP appartiennent bien entendu aujourd'hui à d'autres propriétaires.



Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles l'article L 1123-1 et L 1123-2,
Vu le code civil, notamment son article 713,

Considérant que peuvent être acquis de plein droit par la commune du territoire où ils sont situés, en application des articles 713 du code civil et L.1123-2 du code général de la propriété des personnes publiques, les biens sans maître, lorsqu'ils font partie d'une succession ouverte depuis plus de trente ans et pour laquelle aucun successible ne s'est présenté,

Considérant que les biens ci-après appartenant à :

- Monsieur BRETON Gabriel, Marcel né le 14 juin 1898 à SAINT-MAMMES, décédé le 27 décembre 1961 à CHAMPAGNE SUR SEINE, marié en unique noce avec PORNET Philiberte, Louise, Alice le 21 avril 1923 à CHAMPAGNE SUR SEINE :

Numéros : 193	section : A	contenance : 3 ares 45 centiares
334	section : A	contenance : 1 are 48 centiares
374	section : A	contenance : 1 are 83 centiares
421	section : A	contenance : 2 ares 55 centiares
968	section : A	contenance : 2 ares 50 centiares
1092	section : A	contenance : 3 ares 00 centiares
1109	section : A	contenance : 1 are 75 centiares
94	section : AE	contenance : 0 are 81 centiares
287	section : AE	contenance : 1 are 13 centiares
228	section : AI	contenance : 1 are 13 centiares

- Madame PAUPE Jeanne, Marguerite née le 31 juillet 1878 à PARIS, décédée le 24 septembre 1964 à PROVINS, marié en première noce avec BOUQUET Maximilien Zéphir le 3 mars 1917 à SAINT-MAMMES, mariée en seconde noce avec Giovanni PEROTTO le 4 novembre 1944 à VERNOU SUR SEINE :

Numéros : 194	section : A	contenance : 21 ares 20 centiares
195	section : A	contenance : 8 ares 51 centiares
224	section : A	contenance : 2 ares 80 centiares
509	section : A	contenance : 0 are 90 centiares
513	section : A	contenance : 0 are 75 centiares
529	section : A	contenance : 5 ares 55 centiares
1392	section : A	contenance : 2 ares 90 centiares
1393	section : A	contenance : 0 are 50 centiares

- Monsieur MONTY Alexandre né le 14 novembre 1880 à SAINT-MAMMES, décédé le 16 août 1935 à FONTAINEBLEAU, marié en unique noce avec BOUQUOT Léonie, Marguerite le 5 octobre 1904 à SAINT-MAMMES.

Numéro : 217 section : A contenance : 1 are 43 centiares

- Monsieur RICHARD Louis, Paul, né le 19 juillet 1905 à BOURRON-MARLOTTE, décédé le 22 mars 1963 à SAINT-MAMMES, marié en unique noce avec MINOUFLET Germaine le 24 juillet 1926 à SAINT-MAMMES.

Numéro : 211 section : A contenance : 3 ares 75 centiares

- Madame LALLOUETTE Léontine née le 19 avril 1870 CHAMPAGNE SUR SEINE décédée le 13 janvier 1960 à SAINT-MAMMES, marié en unique noce avec BREDILLARD Louis.



Numéros : 213	section : A	contenance : 2 ares 0 centiare
585	section : A	contenance : 5 ares 27 centiares
811	section : A	contenance : 3 ares 27 centiares

- Madame ROUSSET Olga, Angèle, née le 4 décembre 1898 à SAINT-FARGEAU-PONTHIERRY, décédée le 5 novembre 1972 à SAINT-FARGEAU, mariée en première noce avec BONNARDOT Lazare le 17 avril 1920 à CHAMPAGNE SUR SEINE, mariée en seconde noces avec CLAUDIN Louis Ernest le 30 novembre 1946 à CHAMPAGNE SUR SEINE.

Numéros : 220	section : A	contenance : 2 ares 30 centiares
504	section : A	contenance : 0 are 60 centiares

Considérant que ces biens peuvent être considérés sans maîtres en application des articles 713 du code civil et L.1123-2 du code général de la propriété des personnes publiques, et qu'à ce titre ils peuvent être acquis par la Commune.

Considérant qu'il convient préalablement que le Conseil Municipal, en vertu des dispositions de l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales, autorise l'acquisition par le Maire d'un bien sans maître revenant de plein droit à la Commune.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, autorise l'acquisition par le Maire des biens sans maîtres revenant de plein droit à la Commune, en application des articles 713 du code civil et L.1123-2 du code général de la propriété des personnes publiques.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Monsieur le Maire précise que le PV restera affiché deux mois permettant ainsi aux personnes concernées de se manifester.

8) Questions diverses

Monsieur le Maire rappelle que les opérations de recensement auront lieu de mi-janvier à mi-février : le recrutement des agents recenseurs est en cours, sous la responsabilité de Madame GEHANT coordonnatrice, les photos seront publiées sur le site internet ainsi que dans la presse locale.
Le recensement des communautés est fait directement par l'INSEE : l'ERPD, l'EHPAD, l'école Linéane.

Christelle DUHAMEL :

- Qu'en est-il des négociations de l'unique voie d'accès en cas d'inondations ? Monsieur le maire explique que des choses sont prévues mais il semble qu'un projet de mise en sens unique soit à l'étude. Monsieur le Maire doit rencontrer Patrick SEPTIERS pour revoir ce point avec lui.
- Quelle est la date de l'inauguration EHPAD ? l'inauguration aura lieu le 25 novembre 2016. Madame DUHAMEL regrette que les élus n'aient pas été conviés. Monsieur le Maire précise que les invitations sont du ressort de la société Ages Partenaires car il s'agit d'un établissement privé. Madame DUHAMEL demande s'il est possible de visiter l'EHPAD. Monsieur le Maire pense qu'il est possible de demander une visite notamment dans le cadre des projets d'ateliers intergénérationnels.

Jean-Pierre FADAT :

- Il n'y a plus d'accès possible pour les personnes à mobilité réduite à côté de l'entrée de la MLC depuis le plan Vigipirate. Est-il possible d'en créer une autre ? Monsieur le Maire explique qu'il est possible d'étudier la demande et que malheureusement ce problème reflète les difficultés liées à l'application des mesures de sécurité et les règles d'accessibilité dans le cadre du plan VIGIPIRATE. Aujourd'hui nous sommes obligés d'appliquer en priorité les mesures de sécurité. Monsieur le Maire conseille aux personnes concernées de contacter la mairie pour étudier les demandes.



Concernant l'école de coiffure, Monsieur le Maire indique qu'une place peut être créée sur le parking situé près de l'école maternelle. Cette question a été étudiée dans le cadre d'une demande écrite de la part de l'école LINEANE.

- Pétition concernant le commissariat de Police : Monsieur le Maire précise que Madame le Maire d'Avon a proposé de construire un nouveau commissariat de Police en remplacement de celui de Fontainebleau. Cela entraînerait le regroupement de Fontainebleau et Moret et conduirait à une réduction des moyens mis à disposition des communes dépendant du commissariat de Moret. Il est important de défendre le maintien de ce commissariat pour le secteur de Moret.

Florence LHOMME :

- Bureau de Poste : quel risque de fermeture ?

Monsieur le Maire indique que les locaux ont été mis en vente mais l'activité est conservée.

Il précise également que les responsables du secteur lui ont présenté une étude montrant que 86% des opérations faites au bureau de poste pourraient être facilement effectuées dans une agence communale. Si le bureau venait à fermer, il serait bien entendu intéressant pour la commune de réfléchir à la solution d'Agence Postale communale. Cette formule permet de maintenir la proximité du service public et est souvent mise en œuvre dans les communes rurales.

Plus aucune question n'est posée. Monsieur le Maire clôt la séance à 22h10.